

**Bureau du 1 avril 2008**

**Décision n° B-2008-6139**

<p>objet : <b>Marché public pour la fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs, et de prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine pour véhicules légers et utilitaires légers de marque Renault - Autorisation de signer un avenant n° 1</b></p> <p>service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière</p>
--

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 18 mars 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2005-2620 en date du 18 avril 2005, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché public de fournitures et prestations de services pour la fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et de prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine pour véhicules légers et utilitaires légers de marque Renault.

Ce marché a été notifié sous le numéro 050682 P le 11 mai 2005 à l'entreprise Renault France automobile Rhône-Alpes pour un montant de 180 000 € HT minimum, soit 215 280 € TTC et 360 000 € HT maximum, soit 430 560 € TTC.

Le présent marché de fourniture a été passé initialement avec la société Renault France automobile Rhône-Alpes (n° Siren 393 327 903).

A la suite d'une information transmise par la société, un certificat administratif a été établi le 9 septembre 2005 pour entériner le changement de raison sociale, la société Renault France automobile Rhône-Alpes devenant Reagroup Rhône-Alpes (même numéro Siren).

Par courrier circulaire reçu début janvier 2008, la société Reagroup informait la Communauté urbaine d'un nouveau changement de raison sociale. A l'examen de l'extrait K bis joint au courrier, il a été découvert que la société titulaire du marché Reagroup Rhône-Alpes (n° Siren 393 327 903) avait fait l'objet d'une fusion-absorption par la société Reagroup (n° Siren 312 212 301) en date du 11 janvier 2007. Aucune information n'ayant été transmise à la Communauté urbaine en temps voulu par le titulaire du marché, elle n'a pas procédé à l'avenant de transfert qui aurait été nécessaire. En conséquence, le présent avenant a pour objet :

- de prendre en compte cette fusion-absorption et de transférer le marché à la société Reagroup, siège social 117-119, avenue Victor Hugo, 92100 Boulogne Billancourt, n° Siren : 312 212 301, marché exécuté par l'établissement secondaire Reagroup Renault Lyon-Nord,

- d'acter le changement de dénomination sociale intervenu le 1er janvier 2008, le nouveau nom de la société étant Renault Retail group (n° Siren : 312 212 301).

Cet avenant n° 1 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant n° 1 ;

**DECIDE**

**Autorise** monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 050682 P conclu avec l'entreprise Renault Retail group pour la fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et de prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine pour véhicules légers et utilitaires légers de marque Renault.

Cet avenant est sans incidence financière sur le montant du marché.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,